

# Accréditation des médecins

## De la réalisation du bilan aux résultats

☛ Question de médecins : « J'ai reçu un mail du système d'information me prévenant que j'étais entré dans la période de réalisation de mon bilan. Comment le réaliser et l'envoyer ? »

☛ Question de médecins : « J'ai créé mon bilan, mais les actions du programme dans le bilan ne correspondent pas à mon programme individuel ? »

Effectivement, chaque année, un bilan des activités du médecin engagé dans l'accréditation est réalisé. Il peut s'agir d'un bilan d'accréditation (A la fin de la première année d'engagement puis tous les quatre ans) ou d'un bilan annuel. Le bilan d'accréditation comporte en plus un questionnaire d'auto-évaluation à remplir et permet à l'OA-Accréditation de transmettre à la HAS un avis motivé sur l'accréditation du médecin. La HAS au regard de cet avis délivre un certificat d'accréditation.

Le bilan, qu'il soit annuel ou d'accréditation, évalue le respect des engagements du médecin dans la procédure d'accréditation. Le bilan porte sur le nombre d'EPR et d'EPR ciblés déclarés par le médecin et sur l'avancement des actions du programme individuel, qu'elles soient issues du programme de la spécialité (recommandations générales et activités) ou de l'analyse de ses déclarations d'EPR (recommandations individuelles).

Le bilan a été voulu comme un temps d'amélioration des pratiques notamment par le dialogue qui peut s'engager sur ce sujet entre le médecin et son OA-Accréditation.

### A- Ouverture de la période de déclenchement du bilan

Le bilan est déclenché à l'initiative du médecin dans une période de deux mois précédant la date anniversaire de son engagement. Ce dernier est averti par mail de l'ouverture de cette fenêtre de réalisation.

The screenshot shows the 'Portail OA-Accréditation' interface. At the top, there is a blue header with 'Portail OA-Accréditation' and 'Accueil OA'. Below this, a red-bordered box contains a notification: 'Vous êtes invité à déclencher votre bilan. Ce bilan doit être adressé à l'OA-Accréditation de votre spécialité au plus tard à la date anniversaire correspondant à votre engagement dans l'accréditation des médecins, soit le 14/08/2008. Cette date constitue une date butoir. Afin de réaliser au mieux ce bilan, il est prudent de ne pas attendre cette date pour débiter.' To the left of the notification is a sidebar with navigation options like 'Spécialité en cours' (set to 'ECOLERISQ') and 'Déclarations d'EPR'. Below the notification, there are sections for 'Nouvelle déclaration d'un Evènement Porteur de Risques médicaux (EPR)' and 'Mises en garde' with error messages. At the bottom, there is a 'MESSAGE DE L'OA ACCR' section. An orange callout bubble points to the notification text, stating: 'Lors de cette période, à chaque connexion sur le portail OA-Accréditation un message rappelle l'échéance du bilan à réaliser.'

### B- Actualiser les informations administratives et le programme individuel avant de déclencher un bilan

Avant de déclencher un nouveau bilan, le médecin met à jour les informations à transmettre :

☛ Ses informations administratives : Dans le menu « Portail accréditation > Fiche d'identité », vérifier les informations d'état-civil, les adresses ainsi que les lieux d'exercice.

☛ Son programme individuel : Dans le menu « Portail OA-Accréditation > Programme individuel », vérifier la mise à jour des actions du programme individuel et le comptage des déclarations d'EPR.

## C- Déclencher et enregistrer le bilan

Pour déclencher un nouveau bilan, allez dans le menu « Portail OA-Accréditation > Bilan »<sup>1</sup>. Prenez connaissance des bonnes pratiques<sup>2</sup>. S'il s'agit du premier bilan, le tableau des bilans est vide<sup>3</sup>. Cliquez sur « Déclencher un nouveau bilan »<sup>4</sup>.

Contact OA-Accréditation: p.chevalier@has-sante.fr

**Portail OA-Accréditation**

Bilans

Portail OA-Accréditation / Amélioration des pratiques / Bilans

**BONNE PRATIQUE :**  
Dans le tableau ci-dessous vous pouvez accéder aux bilans qui ont été déclenchés par vous ou par votre organisme agréé dans le cadre de votre démarche d'accréditation.

Ces derniers sont soit des bilans d'accréditation correspondant à la fin de votre première année d'engagement ou tous les 4 ans suivants, soit des bilans annuels réalisés lors des périodes anniversaires intermédiaires.

Ces bilans sont déclenchés par le médecin dans les deux à trois mois qui précèdent une date anniversaire d'engagement, à l'aide de la commande "Déclencher un nouveau bilan" en dehors de cette période la fonction est inactive. La première année, il sera réalisé dans la période des deux mois précédents l'engagement et trois mois pour les années suivantes. Il s'agit pour le médecin d'un temps d'amélioration de ses pratiques. Il convient d'anticiper suffisamment ce travail afin de pouvoir s'interroger sur son implication dans le dispositif.

Les bilans d'accréditation donnent lieu à l'émission d'un avis de l'OA sur l'accréditation du médecin. Cet avis est adressé par l'OA à la HAS qui décide de l'accréditation du médecin et lui adresse, si la décision est positive, un certificat d'accréditation.

Par ailleurs ce tableau peut contenir également des bilans exceptionnels déclenchés par l'organisme agréé, par exemple avant la visite d'un expert auprès du médecin.

PROCHAINES ECHÉANCES  
Bilan d'accréditation : 14/08/2008  
Bilan annuel : 14/08/2009

Déclencher un nouveau bilan

**4 Un clic pour déclencher un nouveau bilan.**

**1**

**2**

**3**

**4**

**3**

Aucun Bilan n'a été créé pour ce médecin

Déclenché par	Dernier enregistrement	Dernier acteur	Type de bilan	Référence	Etat
Aucun Bilan n'a été créé pour ce médecin					

**INFORMATION :** Cliquez sur les entêtes de colonnes pour trier le tableau par ordre croissant/décroissant

Un formulaire vierge de bilan est créé, sans N° d'enregistrement<sup>5</sup>. Il convient dans un premier temps d'enregistrer ce formulaire en choisissant « Enregistrer en brouillon » et en cliquant sur « Valider le traitement »<sup>6</sup>.

Contact OA-Accréditation: p.chevalier@has-sante.fr

**Portail OA-Accréditation**

Bilans

Portail OA-Accréditation / Amélioration des pratiques / Bilans

**5**

BILAN : N° 000000

Spécialité : ECOLEIRISQ

Engagement du : (en cours de création)

Bilan créé le : (en cours de création)

Bilan modifié le : (en cours de création)

Etat du bilan : (en cours de création)

PROCHAINES ECHÉANCES  
Bilan d'accréditation : 14/08/2008  
Bilan annuel : 14/08/2009

Traitement de l'action  
Enregistrer en brouillon

**6**

VALIDER LE TRAITEMENT

\* Type de Bilan : Accreditation  
Déclenché par : Médecin

Messages

**7**

**7**

**INFORMATION :** Cliquez sur les entêtes de colonnes pour trier le tableau par ordre croissant/décroissant

Déclenché par	Dernier enregistrement	Dernier acteur	Type de bilan	Référence	Etat
Médecin	28/07/2008		Accreditation	4	Brouillon

Un message vous confirme que le bilan a été créé avec succès, cliquez sur OK. Vous êtes renvoyé sur le tableau de départ où le bilan apparaît enregistré en brouillon avec un N° de référence. Un clic sur ce numéro vous permet d'ouvrir à nouveau le bilan<sup>7</sup>.

## D- Compléter le bilan

Une suite d'onglets permet d'accéder à 4 pages à compléter par le médecin (onglets bleus) et une page à compléter par l'expert qui analyse le bilan (onglet orange) :

A remplir par le médecin :

A remplir par l'expert :



**Dossier administratif** : Ce sont les informations administratives issues du menu « fiche d'identité » que le médecin a actualisé avant de déclencher son bilan (voir point B). Elles ne sont plus modifiables, à ce stade, dans le bilan.

**Situation du programme** : Dans cet onglet sont reportées des informations sur la réponse du médecin aux exigences du programme de la spécialité.

Le nombre de déclarations d'EPR : les compteurs de déclarations d'EPR sont enregistrés au jour de la création du bilan ;

La mise en œuvre de recommandations et d'activités :

Une photo du programme individuel du médecin est réalisée lors de la création du bilan. Les informations sont modifiables dans cet onglet. Les numéros des actions sont sensibles. Un clic permet d'ouvrir l'action du programme individuel pour prendre connaissance de son contenu <sup>8</sup>.



*Situation des compteurs au : 28/07/2008*

Nombre de déclarations d'EPR	: 0
Nombre de déclarations d'EPR acceptées	: 0
Nombre de déclarations d'EPR ciblés acceptées	: 0

*Situation du programme individuel 28/07/2008*

N°	Origine	Intitulé	Etat	Date de butée	Avancement	Modifiée le	Dernière minute
3	Recommandation générale	Réduire le risque de l'erreur médicamenteuse en anesthésie	En attente	14/08/2008 00:00:00	Normal	20/08/2007 14:50:29	Programme en vigueur
Z	Recommandation générale	Réduire le risque de l'intubation difficile	En attente	14/08/2008 00:00:00	Normal	20/08/2007 14:50:29	Programme en vigueur

**Questionnaire d'auto-évaluation** : Cet onglet n'est présent que dans les bilans d'accréditation, c'est-à-dire lors du premier bilan, un an après l'engagement, puis ensuite tous les 4 ans. Le médecin complète le questionnaire en répondant notamment à la première question sur son souhait de continuer la démarche d'accréditation <sup>9</sup>.

Si la réponse est Oui : le questionnaire doit être complété dans sa totalité. A l'inverse le questionnaire peut ne pas être rempli.



*Questionnaire auto-évaluation*

*questionnaire d'auto-évaluation 2007-2*

\* Je me réengage dans l'accréditation des médecins :

Oui    Non

Quelle est votre année de naissance ?

Quelle est votre université de formation de 3ième cycle ?

**Observations du médecin** : Permet au médecin de faire le point, pour la période écoulée, sur la réalisation des exigences de son programme individuel. Il est possible de joindre si nécessaire des fichiers <sup>10</sup>.

Cet espace permet également de répondre à une demande ou à l'avis de l'expert si le bilan est retourné au médecin dans l'état « Demande de complément ».

A remplir par le médecin :

A remplir par l'expert :



\* Observations du médecin

10

Joindre les fichiers :  Parcourir... Aucun document

## E- Envoyer le bilan à l'OA-Accréditation

Les différents onglets complétés et un message complémentaire étant saisi éventuellement à l'attention de l'expert (Voir point E), le bilan peut être envoyé en choisissant « Envoyé à l'OA-Accréditation » en haut de page et en cliquant sur « Valider le traitement » <sup>11</sup>.

Contact OA-Accréditation: p.chevalier@has-sante.fr

Portail OA-Accréditation

**Bilans**

Portail OA-Accréditation / Amélioration des pratiques / Bilans

Retour | Imprimer

PROCHAINES ECHÉANCES

Bilan d'accréditation : 14/08/2008  
Bilan annuel : 14/08/2009

11

Traitement de l'action

Envoyer à l'OA-Accréditation

VALIDER LE TRAITEMENT

BILAN : N° 000004

Spécialité : ECOLERISQ

Engagement du : 14/08/2007 au : 14/08/2008

Bilan créé le : 28/07/2008

Bilan modifié le : 28/07/2008

Etat du bilan : Brouillon

Sur le tableau de suivi des bilans, ce dernier apparaît dans l'état « envoyé à l'OA-Accréditation ». Il reste consultable par le médecin, mais non modifiable <sup>12</sup>.

Dossier d'accréditation

- Bilans
- Questionnaire Auto-évaluation

INFORMATION : Cliquez sur les entêtes de colonnes pour trier le tableau par ordre croissant/décroissant

Déclenché par	Dernier enregistrement	Dernier acteur	Type de bilan	Référence	Etat
Médecin	28/07/2008		Accreditation	4	Envoyé à l'OA-Accréditation

12

## F- Echanges sur le bilan

L'expert de l'OA-Accréditation peut retourner le bilan afin que le médecin complète des informations. Un e-mail avertit le médecin qu'un retour a été effectué sur sa demande en l'invitant à se connecter sur le site de l'accréditation des médecins.

Le bilan apparaît alors dans le tableau des bilans dans l'état « complément demandé » <sup>13</sup>. Le médecin peut le retourner à l'expert après modification. Le retour peut être accompagné d'un message.

Dossier d'accréditation

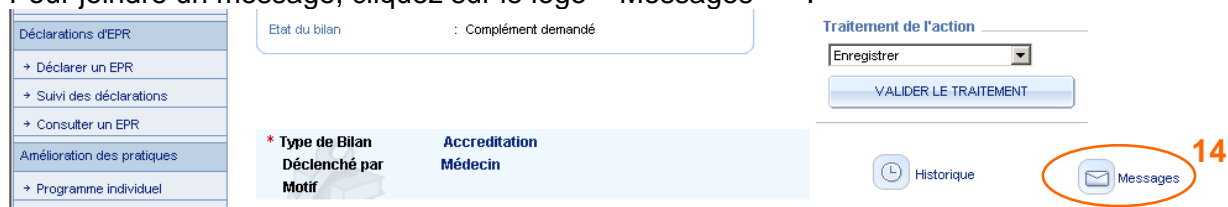
- Bilans
- Questionnaire Auto-évaluation

INFORMATION : Cliquez sur les entêtes de colonnes pour trier le tableau par ordre croissant/décroissant

Déclenché par	Dernier enregistrement	Dernier acteur	Type de bilan	Référence	Etat
Médecin	28/07/2008	Expert Hector	Accreditation	4	Complément demandé

13

Pour joindre un message, cliquez sur le logo « Messages » <sup>14</sup>.



La zone de dialogue qui apparaît est réservée à gauche pour les commentaires du médecin et à droite pour les commentaires de l'expert. Cet espace convivial est supprimé à la fin du processus de traitement du bilan.

## G- Décision sur le bilan

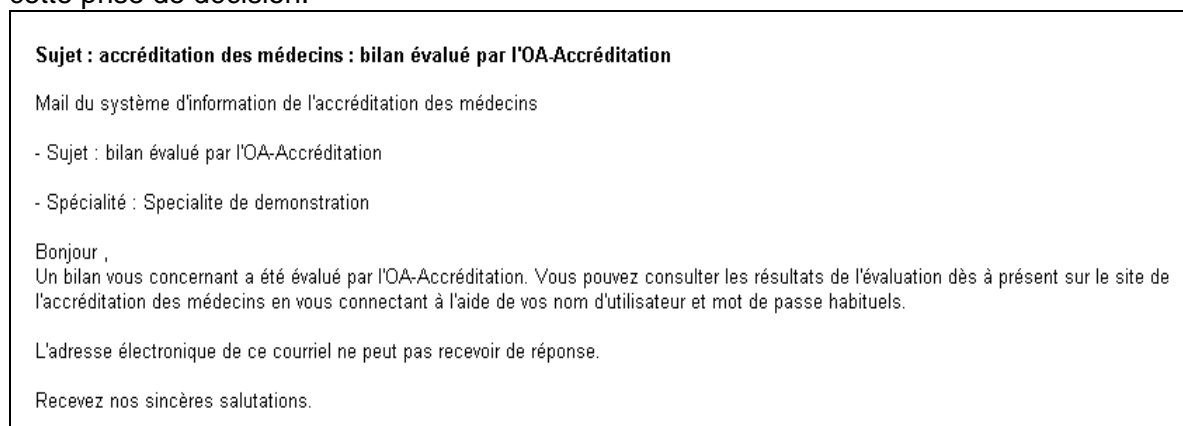
Une fois les éventuels compléments d'information obtenus, l'expert prend une décision en lien avec le type de bilan. Dans tous les cas, le médecin est destinataire d'un mail l'invitant à prendre connaissance de la décision de l'expert sur le site de l'accréditation des médecins.

	Bilan annuel	Bilan accréditation
<b>Évalué sans avis</b>	Le médecin prend connaissance des commentaires de l'expert et ajuste en conséquence son programme individuel.	
<b>Évalué avec avis favorable</b>		L'avis est favorable pour l'obtention de l'accréditation. Cet avis est transmis à la HAS pour décision sur la délivrance du certificat d'accréditation
<b>Évalué avec avis défavorable</b>	En dehors d'une période de renouvellement de l'accréditation, des résultats négatifs sur un bilan annuel peuvent conduire l'OA-Accréditation à demander à la HAS le retrait de l'accréditation	L'avis est défavorable pour l'obtention de l'accréditation. Cet avis est transmis à la HAS pour décision sur la délivrance du certificat d'accréditation

## Comment connaître les résultats d'un bilan d'accréditation ?

### L'avis de l'OA-Accréditation

Lorsqu'un avis favorable est émis par l'organisme agréé vers la HAS sur le bilan d'accréditation du médecin, un mail est émis automatiquement pour avertir le médecin de cette prise de décision.



Le résultat de l'avis de l'OA-accréditation est visible par le médecin en se connectant sous son profil au portail OA-accréditation et en cliquant sur « Bilans ».

L'état du bilan est alors « Évalué avec avis favorable » mais peut être « Évalué avec avis défavorable ».

Déclenché par	Dernier enregistrement	Dernier acteur	Type de bilan	Référence	Etat
Médecin	16/02/2009	expdemonstration phil	Accreditation	<a href="#">107</a>	Évalué avec avis favorable

Avant de rendre un avis défavorable, l'expert va retourner le bilan au médecin pour une « demande de complément », en lui faisant part dans la zone message de son intention de décision et de sa motivation. L'expert demande au médecin de lui retourner le bilan en complétant l'onglet « observations du médecin » au regard de cette décision envisagée.

## La décision de la HAS

La HAS est informée de l'avis de l'OA-Accréditation et le prend en compte pour décider de l'accréditation du médecin. Dès que la HAS prend une décision, un mail à nouveau avertit le médecin.

**Sujet : accréditation des médecins : décision d'accréditation**

Mail du système d'information de l'accréditation des médecins

- Sujet : information d'une décision concernant l'accréditation
- Spécialité : Demonstration du système d'information de l'accréditation des médecins

Bonjour,

Suite au dernier bilan réalisé, une décision a été prise par la Haute Autorité de Santé concernant votre accréditation. Cette décision est consultable dès à présent sur le site de l'accréditation des médecins en vous connectant à l'aide de vos nom d'utilisateur et mot de passe habituels.

L'adresse électronique de ce courriel ne peut pas recevoir de réponse.

Recevez nos sincères salutations.

Le résultat de la décision de la HAS est visible par le médecin en se connectant sous son profil au portail OA-accréditation et en cliquant sur « Bilans ».

L'état du bilan est alors « demande d'accréditation acceptée ».

Médecin	16/01/2009	expdemonstration phil	Accreditation	<a href="#">21</a>	Demande d'accréditation acceptée
---------	------------	-----------------------	---------------	--------------------	----------------------------------

**Si la demande d'accréditation est acceptée** par la HAS, cette dernière fera parvenir par courrier au médecin un certificat d'accréditation. Par ailleurs l'identité du médecin sera communiquée aux organismes de sécurité sociale, à la CME de son ou ses établissements et éventuellement à l'URML dont il relève.

Par ailleurs, le nom du médecin apparaîtra sur le site internet de la HAS dans la liste des médecins accrédités.

**Si la demande d'accréditation est rejetée par la HAS**, le médecin perd la possibilité de se connecter sur le portail de l'OA-Accréditation car le choix de la spécialité a disparu. Il lui sera possible de voir la décision de la HAS, dans le menu « Portail accréditation » en cliquant sur « Historique accréditation ».



**Portail Accréditation**

**Dossier administratif**

- Fiche identité
- Mot de passe
- Historique accréditations

**Demande d'engagement**

- Questionnaire Auto-évaluation
- Nouvelle Demande

**Portail OA-Accréditation**

---

**Historique des accréditations**


Portail Accréditation / Dossier administratif / Historique des accréditations

**INFORMATION :**  
 Ce tableau retrace l'évolution de votre processus d'accréditation dans la ou les spécialités engagées. Notamment, après avoir soumis un questionnaire d'auto-évaluation à un OA-accréditation, vous pouvez voir la réponse concernant votre engagement dans ce tableau. Une fois engagé, vous pourrez également retrouver les échéances importantes à venir au niveau du portail OA-accréditation à la rubrique "Echéances"

Spécialité	Date	Fait Marquant
Spécialité de démonstration	Inscription le 21/08/2008	Demande d'accréditation rejetée Le 16/02/2009 Demande d'engagement acceptée Le 27/01/2009

## Pour en savoir plus


**AUTO-FORMATION EN LIGNE**



Accéder à l'auto-formation au système d'information de l'accréditation des médecins (SI-Accréditation) :

[Auto-formation à l'application en ligne](#)

**MANUELS UTILISATEURS**

 [Médecin et Instance médicale](#)

### Auto-formation en ligne :

- Les bilans d'activité

### Manuel utilisateur Médecin :

- 9 Bilans du médecin p 85